

# VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

## BUDGETS PRIMITIFS 2024

### *Rapport de présentation (Conseil Municipal du 19 décembre 2023)*

L'exercice 2024 comportera trois budgets :

- le budget principal de la ville
- le budget annexe du Théâtre de l'hôtel de Ville,
- le budget annexe du lotissement « Ardoise Puy-Heaume ».

Comme évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif 2024 intervenant avant la clôture de l'exercice 2023, il ne sera pas possible d'intégrer l'excédent de l'année 2023 dans ce budget primitif. En conséquence, l'équilibre de la section d'investissement se fera par l'inscription d'un emprunt.

Le compte de gestion 2023 (document réalisé par le Service de Gestion Comptable de la couronne d'Angers) et le compte administratif 2023 (document réalisé par la commune) seront établis lors du deuxième trimestre 2024. La production de ces documents permettra de connaître l'excédent 2023 qui sera intégré au budget 2024 dans le cadre d'un budget supplémentaire, budget permettant également d'ajuster les lignes budgétaires primitives.

#### **I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

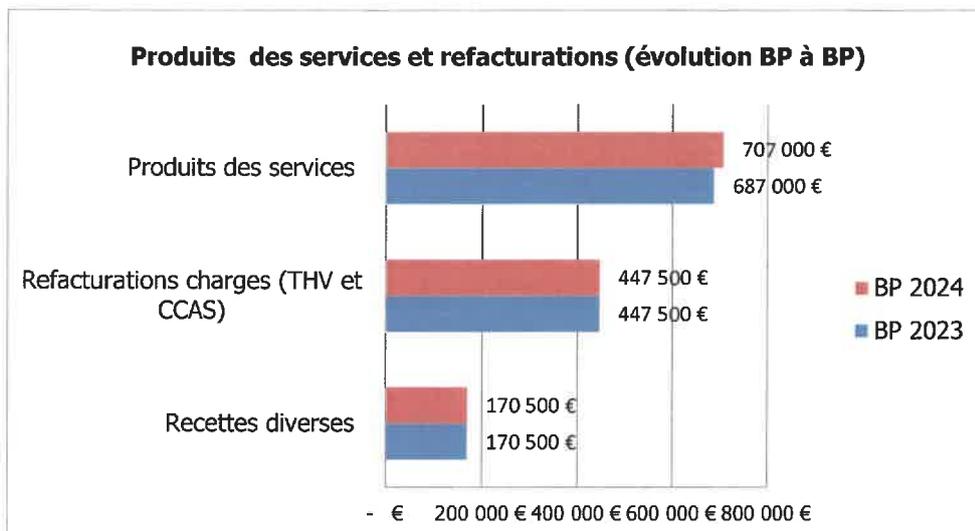
Les années 2022 et 2023 sont marquées par le retour de l'inflation et une crise énergétique sans précédent.

Dans ce contexte délicat, les efforts conjugués des élus et des services ont permis de préserver les services apportés aux bartholoméens et de poursuivre une politique d'investissements prioritairement ciblée sur la rénovation et l'amélioration du patrimoine existant.

Pour 2024, dans un climat de tension budgétaire toujours très tendu, il s'agit de faire face à un défi politique exigeant, à savoir : assurer un niveau de service suffisant en préservant les propriétaires contribuables bartholoméens déjà impactés par la revalorisation automatique de la taxe foncière liée à l'inflation.

## A - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### 1°) Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES ET REFACTURATIONS DIVERSES



	BP 2023	BP 2024	Evolutions	Eléments notables
<b>Produits des services :</b>	<b>687 000 €</b>	<b>707 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>2,9%</b>
Complexe aquatique	300 000 €	300 000 €		0%
Restauration scolaire	185 000 €	195 000 €	10 000 €	5%
Accueil de loisirs	85 000 €	95 000 €	10 000 €	12%
Etudes et garderies	65 000 €	70 000 €	5 000 €	8%
Multi-accueil	30 000 €	25 000 €	- 5 000 €	-17%
Concessions cimetière	12 000 €	12 000 €		0%
Médiathèque	7 000 €	7 000 €		0%
Ecole sport	3 000 €	3 000 €		0%
<b>Refactor. charges THV et CCAS</b>	<b>447 500 €</b>	<b>447 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,0%</b>
Refacturation personnel THV	376 000 €	376 000 €		0%
Refacturation personnel CCAS (convention cadre)	65 000 €	65 000 €		0%
Refactor. frais divers THV	1 500 €	1 500 €		0%
Refactor. frais divers CCAS	5 000 €	5 000 €		0%
<b>Recettes diverses :</b>	<b>170 500 €</b>	<b>170 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,0%</b>
Redevances Numéricable, Orange	70 000 €	70 000 €		
Participation utilisation salles sports (collège,...)	61 000 €	61 000 €		0%
Refactor. frais conteneurs ALM	10 000 €	10 000 €		0%
Produits divers / refactor. diverses	29 500 €	29 500 €		0%
	<b>1 305 000 €</b>	<b>1 325 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>2%</b>

Ajustement fréquentation et revalorisation tarifaire

Réajust. recettes familles

## 2°) Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES

### VUE D'ENSEMBLE SUR LES RECETTES FISCALES

	BP 2023	BP 2024	Evolutions		
Fiscalité directe locale	6 841 000 €	6 868 000 €	27 000 €	0,4%	Stabilité taux communaux s/2024
					Revalorisation bases taxe foncière 2024 : estim. + 2 % (revalorisation légale estimée minorée d'une estimation pertes bases sur zone d'activité)
					Produit réel 2023 (6 706 000 €) < produit BP 2023 (6 841 000 €) Evolution à souligner = évolution entre produit réel 2023 et budget 2024 = + 162 000 € = + 2,4 %
Attribution compens. ALM	1 226 400 €	1 448 000 €	221 600 €	18,1%	Incidence transfert voirie au 1er janvier 2023 : recalcul valorisation transfert (formule et périmètre transfert)
Dotat. Solidar. Communautaire	445 000 €	400 000 €	- 45 000 €	-10,1%	Effet pacte fiscal et financier avec Angers Loire Métropole
Droits de mutation	300 000 €	300 000 €			
Fonds péréquation (FPIC)	130 000 €	140 000 €	10 000 €	7,7%	Ajustement niveau recette réelle 2023
Taxe sur emplac. publicitaires	110 000 €	200 000 €	90 000 €	81,8%	Elargissement bases taxables suite recensement terrain
Taxe pylônes électriques	75 000 €	80 000 €	5 000 €	6,7%	Revalorisation légale
Droits de place	3 000 €	3 000 €			
	<b>9 130 400 €</b>	<b>9 439 000 €</b>	<b>308 600 €</b>	<b>3,4%</b>	

#### A noter concernant la fiscalité :

Les prévisions budgétaires 2024 sont construites en revalorisant les bases de 2 %. Au stade du budget primitif, la revalorisation légale des bases n'est pas connue. La revalorisation affichée intègre l'estimation d'une estimation de perte de base sur la zone d'activités. Il convient de noter que le mécanisme de calcul s'est complexifié suite à la mise en place d'un coefficient correcteur (permettant d'ajuster les recettes des collectivités avant et après la suppression de la TH) et suite au transfert à hauteur de 50 % des bases des établissements industriels vers un système de compensation de l'Etat.

Pour comparer l'évolution entre 2023 et 2024, le budget primitif 2023 n'est pas significatif puisqu'il affichait 6 841 000 € alors que le produit réel perçu s'élève à 6 706 000 €. A l'appui de ces éléments, l'évolution réelle du produit de fiscalité entre 2023 (produit réel perçu) et 2024 (BP) représente 2,4 % soit 162 000 €.

#### A noter concernant l'attribution de compensation versée par ALM :

Depuis 2015, le transfert de la compétence « voirie/eaux pluviales » vers Angers Loire Métropole a été mis en place. Sur la période 2015/2021, ce transfert fonctionnait avec un système de conventions de gestion (la commune continuait de payer les factures en respectant un budget prédéfini, ALM remboursait la commune en conséquence). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le système de conventions de gestion a été abandonné et ALM exerce dorénavant pleinement la compétence. Depuis 2015, les prélèvements effectués sur l'attribution de compensation n'avaient pas été modifiés. Un travail en commission a été réalisé courant 2023 pour réévaluer l'attribution de compensation en fonction de ratios et en fonction du nouveau périmètre de la compétence. Pour Saint-Barthélemy-d'Anjou, ce travail se concrétise par une minoration du transfert initialement effectué. L'attribution de compensation de fonctionnement annuelle versée par ALM est ainsi majorée de 221 600 €.

Au titre de l'année 2024, ce transfert se concrétise également par une dépense d'investissement de 458 000 € pour abonder l'enveloppe « voirie » dans le budget ALM. Pour information, cette somme a été calculée suite à un diagnostic « voirie » réalisé sur la commune. Pour les années 2025 et 2026, le versement à opérer à ALM au titre de la voirie s'élèvera à 516 132 €.

#### A noter concernant la dotation de solidarité communautaire :

La dotation de solidarité communautaire 2024 sera légèrement inférieure à celle de 2023 (environ - 45 000 €) soit 400 000 € du fait de la révision des critères d'attribution et du fait de la mise en œuvre du nouveau pacte fiscal et financier. En effet, pour rappel, cette dotation, versée par Angers Loire Métropole, s'ajoute à l'attribution de compensation mais contrairement à celle-ci, elle résulte d'accords bilatéraux. Son montant repose sur des critères définis dans le cadre d'un pacte fiscal et financier.

Courant 2022, de nouveaux débats se sont déroulés pour faire évoluer ces critères et le principe du reversement d'une quote-part des nouvelles recettes issues du foncier bâti professionnel a été acté ainsi qu'il suit :

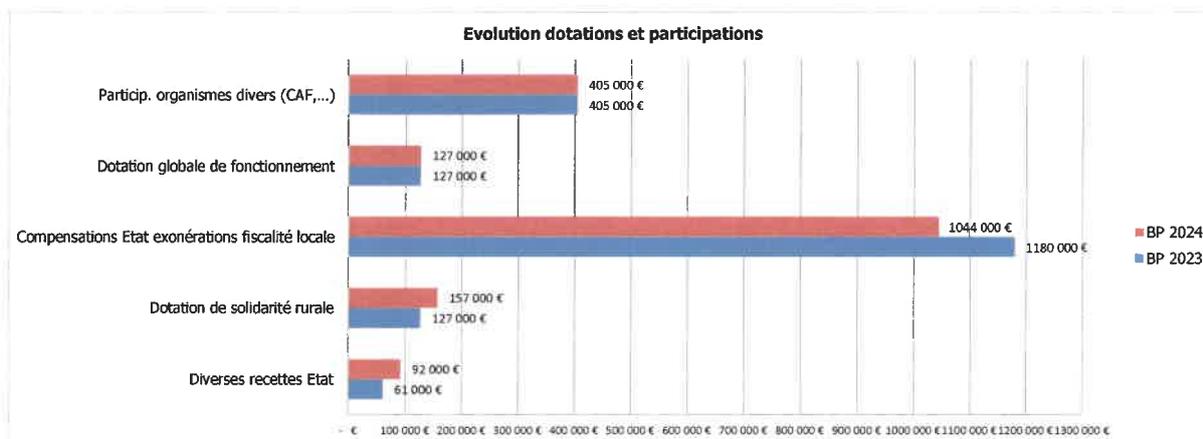
- Prorata de reversement : 33 %
- Année de référence : montant de la taxe foncière au 31/12/2020
- Reversement : différence entre le montant de la taxe foncière au 31/12/N et le montant de la taxe foncière au 31/12/2020
- Modalités de reversement : en déduction de la part fiscalité antérieure de la dotation de solidarité communautaire.

### A noter concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :

Le produit à percevoir affiche une progression de 80 % (+90 000 €) suite au recensement exhaustif des enseignes et dispositifs publicitaires finalisé courant 2023.

## 3°) Chapitre 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

### VUE D'ENSEMBLE SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



	BP 2023	BP 2024	Evolutions		Eléments notables
Dotation globale de fonctionnement	127 000 €	127 000 €	- €	0%	Stabilité de BP à BP mais DGF perçue s/2023 = 139 705 € donc perte réelle de recettes = - 9 %
Partenariats CAF,...	405 000 €	405 000 €	- €	0%	
Dotation de solidarité rurale	127 000 €	157 000 €	30 000 €	24%	Réajust. niveau recettes réelle 2023 et perspective évolution = + 7 %
Divers Etat : titres sécurisés, FCTVA,...	61 000 €	67 000 €	6 000 €	10%	Progression aide Etat pour passeports et cartes identité
Soutien tarification sociale restauration scolaire		25 000 €	25 000 €	NS	
Etat : compens. taxes foncières (princip. exo 50 % entreprises industrielles)	1 180 000 €	1 044 000 €	- 136 000 €	-12%	Revalorisation légale contrebalancée par estimation d'une perte significative de bases sur la zone d'activité
	<b>1 900 000 €</b>	<b>1 825 000 €</b>	<b>- 75 000 €</b>	<b>-4%</b>	

La Loi de Finances 2023 avait permis de suspendre temporairement l'écrêtement opéré sur la DGF de certaines communes dont St-Barthélemy-d'Anjou. Au titre de l'année 2024, une baisse de la DGF est à nouveau envisagée, baisse s'affichant à - 9 % si l'on compare la recette réelle 2023 (139 705 €) et le BP 2024 (127 000 €).

La tarification scolaire attractive et l'existence notamment d'un prix de repas inférieur à 1 € permettent de bénéficier d'un soutien de l'Etat à hauteur de 25 000 €.

Concernant les compensations de l'Etat en matière de taxes foncières, depuis l'instauration en 2021 d'un dégrèvement de 50 % sur les bases des établissements industriels (foncier bâti), cette ligne budgétaire affiche un niveau significatif qui sera fortement amputé en 2024 (environ – 136 000 €) du fait d'une perte de base estimée dans la zone d'activité.

Enfin, ce chapitre des « dotations/participations » comprend d'autres recettes diverses et notamment le partenariat de la CAF permettant de soutenir les politiques liées à l'enfance et la jeunesse. Ces recettes affichent une stabilité à l'horizon 2024.

#### ***4°) Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE***

BP 2023	BP 2024	Evolution	
110 000 €	111 000 €	1 000 €	1%

Ce poste intègre les revenus des immeubles (parc locatif de la ville) et des redevances diverses (délégation service public du centre équestre par exemple).

#### ***5°) Chapitre 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES***

##### **REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL**

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'assurance statutaire garantit les seules risques « maladies professionnelles » et « accidents du travail ».

Ce poste comprend d'autres recettes : décharges syndicales, supplément familial de traitement.

Un nouveau contrat a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les prévisions budgétaires pour ce poste (aléatoires par nature) sont reconduites au niveau 2023 à savoir 150 000 €.

**A l'appui des éléments précités, la synthèse des recettes réelles de fonctionnement s'établit donc comme suit :**

	BP 2023	BP 2024	BP à BP	
<b>Recettes réelles fonct. budgétées</b>	<b>12 595 400 €</b>	<b>12 850 000 €</b>	<b>254 600 €</b>	<b>2,02%</b>
<i>Fiscalité directe (taxe foncière principalement)</i>	<i>6 841 000 €</i>	<i>6 868 000 €</i>	<i>27 000 €</i>	<i>0,39%</i>
<i>Recettes fiscales diverses</i>	<i>2 289 400 €</i>	<i>2 571 000 €</i>	<i>281 600 €</i>	<i>12,30%</i>
<i>Dotations</i>	<i>1 900 000 €</i>	<i>1 825 000 €</i>	<i>- 75 000 €</i>	<i>-3,95%</i>
<i>Autres recettes</i>	<i>1 565 000 €</i>	<i>1 586 000 €</i>	<i>21 000 €</i>	<i>1,34%</i>

Présentation comptable des recettes de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Chapitres comptables</b>		<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<b>EVOLUTIONS</b>	
70	<b>Produits services, recettes diverses</b>	1 305 000 €	1 325 000 €	20 000 €	1,5%
	<i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, ALM,...</i>				
73	<b>Impôts et taxes</b>	9 130 400 €	9 439 000 €	308 600 €	3,4%
	<i>Fiscalité locale, versements ALM,...</i>				
74	<b>Dotations, subventions, participations</b>	1 900 000 €	1 825 000 €	- 75 000 €	-3,9%
	<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>				
75	<b>Autres produits divers gestion courante</b>	110 000 €	111 000 €	1 000 €	0,9%
	<i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>				
013	<b>Atténuations de charges</b>	150 000 €	150 000 €		0,0%
	<i>Remboursements suite arrêts maladie,...</i>				
<b>Recettes réelles fonctionnement</b>		<b>12 595 400 €</b>	<b>12 850 000 €</b>	<b>254 600 €</b>	<b>2,0%</b>
042	Amortissement subventions d'investissement	4 600 €	15 000 €	10 400 €	NS
042	Travaux régie	28 000 €	28 000 €	- €	0%
		<b>12 628 000 €</b>	<b>12 893 000 €</b>	<b>265 000 €</b>	<b>NS</b>

## B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 1°) *Chapitre 011 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL :*

Evolution des charges à caractère général (hors fluides et hors éléments exceptionnels) :

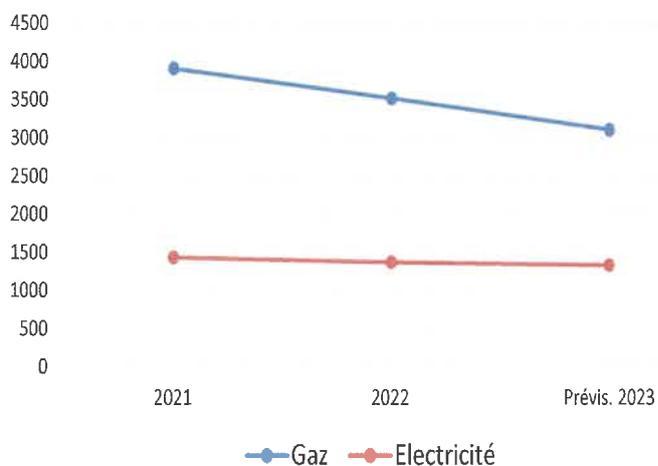
BP 2023	BP 2024	Evolution	
1 711 000 €	1 840 200 €	129 200 €	7,6%

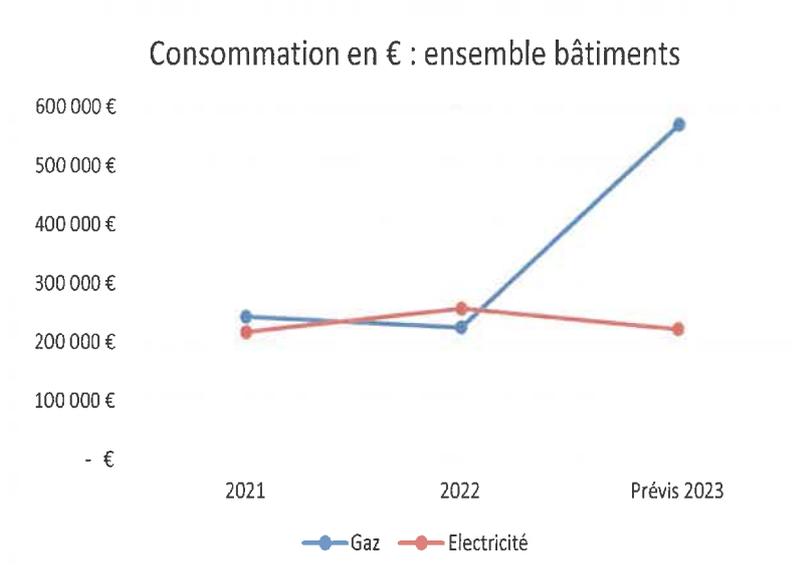
Dépenses notables à la hausse	
Marché restauration (scolaires, ALSH et îlot calin) : + 15 % au 1er septembre 2023 avec perspective + 8 % au 1er septembre 2024	48 000 €
Budget assurances : + 90 % (effet nouveau marché et réajust. niveau dépense réelle 2023)	30 700 €
Prestation désherbage	36 000 €
	<b>114 700 €</b>

En matière de fluides, la volatilité des tarifs complexifie la prévision budgétaire. Pour l'année 2024, de nouveaux marchés ont été conclus par le SIEML pour le gaz et l'électricité. Les prévisions budgétaires 2024 prennent en compte ces nouveaux tarifs et une base d'une consommation équivalente à 2023 (seule année complète avec application de la sobriété énergétique). En ce qui concerne le gaz, l'évolution BP à BP n'est pas significative puisque le contexte d'établissement du BP 2023 avait conduit à la prudence en termes de prévision :

	BP 2023	BP 2024	Evolution		Principales explications
Eau	70 500 €	70 500 €	- €	0,0%	
Electricité	310 000 €	310 000 €	- €	0,0%	Poste stable : effet hausse nouveau marché (+ 4 % compteurs < 36 kVA, + 55 % compteurs > 36 kVa et + 78 % sur 8 sites énergie "haute valeur environnementale") compensée par baisse consommation et marge budgétaire sur 2023
Gaz	1 000 000 €	500 000 €	-500 000 €	-50,0%	Baisse : effet nouveau marché 2024, effet budget 2023 construit sur un fort niveau d'incertitude tarifaire et effet baisse consommation.
Combustible	5 000 €	6 500 €	1 500 €	30,0%	Bois chaudière école maternelle Jules ferry : hausse tarifs
Carburants	52 700 €	52 700 €	- €	0,0%	
	<b>1 438 200 €</b>	<b>939 700 €</b>	<b>-498 500 €</b>	<b>-34,7%</b>	

Consommations en MWh : ensemble bâtiments





## ***2°) Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL***

<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Evolution</b>	
6 843 000 €	7 233 000 €	390 000 €	5,7%

Les principales explications justifiant cette évolution sont les suivantes :

- Augmentation du point d'indice de 1,50 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et plusieurs augmentations du SMIC (+ 1,81 % au 01/01/2023, + 2,19 % au 01/05/2023, + 1,40 % estimé au 01/01/2024)
- Attribution jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires pour les bas salaires : effet 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Attribution 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents : effet 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Augmentation 1 point cotisation principale caisse retraite (CNRACL) : 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Réforme grilles indiciaires catégories B et C
- Rajout 1 poste ATSEM suite ouverture de classe maternelle
- Réorganisation services technique et communication

➔ En fonction des discussions en cours avec les représentants du personnel sur le régime indemnitaire, le budget pourrait être ajusté en cours d'année.

### **3°) Chapitre 65 CHARGES DE GESTION COURANTE**

Composition des charges de gestion courante :

	BP 2023	BP 2024	Evolutions		Éléments notables
Redevances logiciels	38 600 €	55 200 €	16 600 €	43,01%	Etat Civil (transfert maintenance vers redevance) et redevance nouveaux logiciels (contrôle d'accès, gestion courriers, commande publique)
Indemnités et frais divers élus	119 500 €	120 900 €	1 400 €	1,17%	Effet revalorisation (point d'indice, cotisation,...)
Créances admises non-valeurs	1 000 €	1 000 €			
Syndicat Vallée Authion	7 000 €	7 000 €			
Syndicat e-collectivité	5 100 €	5 100 €			
Subvention CCAS	587 000 €	615 000 €	28 000 €	4,77%	Abondement subvention équilibre
Subvention THV	594 120 €	594 120 €			
Participations SIAM	103 000 €	104 000 €	1 000 €	0,97%	A ajuster selon formule répartition
Participations SIEML	4 000 €	4 000 €			
Subvention OGEC	180 000 €	185 000 €	5 000 €	2,78%	Ajust. 1er semestre 2024 selon coût et effectifs
<b>Subventions aux associations :</b>					<b>Principe : maintien engagement.</b>
Sportives	152 007 €	152 000 €	- 7 €	0,00%	
Education/Enfance (hors pigeon vole)	19 330 €	2 580 €	- 16 750 €	-86,65%	Effet éléments excep s/2023 : recours AURA carte scolaire (9 000 €), partenariat Unis Cité (- 2 000 €), toboggan (- 5 950 €) / Réserve Prévention routière = + 200 €
Pigeon Vole	37 980 €	50 438 €	12 458 €	32,80%	Subvention contractuelle majorée de 15 000 € (majoration au final réduite car subvention BP 2023 > besoin réel 2023)
Culturelles et diverses	15 073 €	16 862 €	1 789 €	11,87%	Baisse 1 500 € (sub excep 2023 ZUR Jard'in) - Hausse = sub diverses (+ 650 €) et réserve (+ 2 600 €). Réserve globale disponible = 5 000 €
Diverses participations	800 €	7 800 €	7 000 €	NS	Effet passage M57 : reclass charges excep 2023 (lots ville fleurie = 2 000 € et divers excep = 5 000 €)
	<b>1 864 510 €</b>	<b>1 921 000 €</b>	<b>56 490 €</b>	<b>3,03%</b>	

A noter le maintien du soutien aux associations. La politique culturelle et sociale de la collectivité est également affirmée par le maintien des budgets alloués.

### **4°) Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES**

	BP 2023	BP 2024	Evolutions	
Intérêts des emprunts	180 000 €	180 000 €	- €	0%
Frais financiers divers	2 000 €		- 2 000 €	-100%
Frais portages fonciers	12 000 €	12 000 €	- €	0%
	<b>194 000 €</b>	<b>192 000 €</b>	<b>- 2 000 €</b>	<b>-1%</b>

Comme évoqué en amont, le vote du budget 2024 intervenant avant la clôture de l'exercice 2023, il n'est pas possible d'intégrer l'excédent 2023 au stade du BP 2024.

Le budget primitif 2024 affiche donc un emprunt global d'équilibre de 2 921 500 € comprenant plusieurs composantes détaillées ci-après dans les recettes d'investissement.

Malgré la tendance haussière des taux, les frais financiers sont maîtrisés compte tenu que le portefeuille de dette est majoritairement en taux fixe et compte tenu du désendettement affiché.

### **5°) Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

La norme budgétaire M57 supprime la notion de charges exceptionnelles. Celles-ci sont dorénavant comptabilisées au chapitre 65 (charges diverses de gestion courante).

Ce chapitre M57 subsiste toutefois pour procéder à l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Une ligne budgétaire subsiste donc à hauteur de 5 000 €.

A l'appui des éléments précités, la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement s'établit donc comme suit :

	BP 2023	BP 2024	BP à BP	
Dépenses réelles fonct. budgétées	12 066 310 €	12 163 500 €	97 190 €	0,81%
Dépenses réelles fonct. budgétées : hors fluides et éléments exceptionnels	10 628 310 €	11 191 700 €	563 390 €	5,30%
Charges de personnel	6 843 000 €	7 233 000 €	390 000 €	5,70%
Charges caractère général (hors fluides et exceptionnel)	1 711 000 €	1 840 200 €	129 200 €	7,55%
Autres charges	2 074 310 €	2 118 500 €	44 190 €	2,13%
Fluides	1 438 000 €	940 000 €	- 498 000 €	-34,63%
Dépenses excep. liées travaux école élémentaire Jules Ferry		31 800 €	31 800 €	NS

Présentation comptable des dépenses de fonctionnement (par chapitres budgétaires) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE					
Chapitres comptables		BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	EVOLUTIONS	
011	<b>Charges à caractère général (hors fluides et éléments exceptionnels)</b>				
	<i>Achats fournitures, petits équipements, entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...</i>	1 711 000 €	1 840 200 €	129 200 €	7,6%
012	<b>Charges de personnel</b>	6 843 000 €	7 233 000 €	390 000 €	5,7%
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>				
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGEC, indemnités élus,...</i>	1 864 510 €	1 921 000 €	56 490 €	3,0%
66	<b>Charges financières</b>				
	<i>Intérêts des emprunts et portages fonciers</i>	194 000 €	192 000 €	- 2 000 €	-1,0%
67	<b>Titres annulés s/exercices antérieurs</b>	15 300 €	5 000 €	- 10 300 €	-67,3%
014	<b>Atténuations de produits</b>				
	<i>Dégrèv. fiscalité jeunes agriculteurs</i>	500 €	500 €		0,0%
<b>Dépenses réelles fonct. (hors excep et fluides)</b>		<b>10 628 310 €</b>	<b>11 191 700 €</b>	<b>563 390 €</b>	<b>5,3%</b>
011	Fluides	1 438 000 €	940 000 €	- 498 000 €	-34,6%
011	Dépenses excep. travaux école élémentaire Jules Ferry : modulaires et transports élèves		31 800 €	31 800 €	NS
<b>Dépenses réelles fonctionnement</b>		<b>12 066 310 €</b>	<b>12 163 500 €</b>	<b>97 190 €</b>	<b>0,8%</b>
042	Dotations amortissements	460 000 €	520 000 €	60 000 €	13,0%
023	Virement section d'investissement	101 690 €	209 500 €	107 810 €	NS
		<b>12 628 000 €</b>	<b>12 893 000 €</b>	<b>265 000 €</b>	

## C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2024 s'élèvent à 3 659 000 € dont :

- 1 271 836 € correspondants à des opérations votées au BP 2023 réinscrites et revotées au BP 2024 puisqu'il s'agit d'opérations non engagées au 31/12/2023 mais confirmées politiquement,
- 2 387 164 € correspondants à des crédits 2024 nouveaux.

<b>Quelques lignes budgétaires significatives : 70 % du budget</b>	
Voirie : fonds de concours versé à ALM	488 000 €
Création espace de glisse : skatepark et pumptrack	462 000 €
Centre aquatique : centrale traitement de l'air	280 000 €
Réhabilitation ex-BAM : aménagement locaux travail, stockage et vestiaires agents	260 000 €
Participation versée à ALTER CITE pour la ZAC Reux Cordelles	245 000 €
Aménagement accueil espace public du VPR	220 000 €
Déploiement vidéoprotection (2ème phase)	150 000 €
Gestion Technique des Bâtiments (GTB) : complexes sportifs	148 800 €
Eco-complexe Cressonnière : diagnostics et études techniques	100 000 €
L'Annexe : travaux de confortements structurels	69 000 €
Informatique : refonte infrastructure serveurs et téléphonie	50 000 €
Projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble)	45 000 €
Création aire de jeu "petite enfance" et budget entretien parc jeux	35 000 €
Budget rucher citoyen	30 000 €
	<b>2 582 800 €</b>

## INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF ET LOISIRS

	Opérations 2023 à révoier	Crédits nouveaux	
<b>Complexe Venaiserie :</b>			<b>71 672 €</b>
Athlétisme : reprise piste élan saut à la perche		25 000 €	
Matériel récurrent (hall sport : poteaux de perche et cordes)		2 000 €	
Divers travaux récurrents : régénération courts, réfection sol cage marteau, remplacement portes,...	8 900 €	35 772 €	
<b>Complexe Cressonnaire :</b>			<b>126 500 €</b>
Projet éco-complexe : diagnostics et études techniques		100 000 €	
Unification et mutualisation Système Sécurité Incendie (SSI)		15 000 €	
Matériels récurrents (but hand, musculation, cuisinière,...)		11 500 €	
<b>Complexe Gemmetrie :</b>			<b>550 650 €</b>
Gymnase : Gestion Technique des Bâtiments (GTB)	27 600 €		
Skatepark et piste pumptrack	462 000 €		
Divers travaux récurrents (réparations plafonds et toitures, rempl. portes,...)		56 050 €	
Matériel (tatamis dojo, séparation tennis de table)		5 000 €	
<b>Complexe ardoises :</b>			<b>85 300 €</b>
Gymnase : isolation locaux à risque (coupe-feu 1 h)	20 000 €		
Gymnase : réfection du club house, aménag. cuisine et froide	15 000 €	1 500 €	
Gymnase : Gestion Technique des Bâtiments (GTB)	24 000 €		
Gymnase : création d'un local Tableau Général Basse Tension (TGBT)	10 000 €		
Divers travaux récurrents : armoire électrique chaufferie, rempl. porte, peinture,...)	12 500 €	2 300 €	
<b>Complexe aquatique :</b>			<b>322 650 €</b>
Bassins : remplacement Centrale Traitement Air (CTA)		280 000 €	
Bassin ludique et étanchéité : réhabilitation désordres structurels (études)		35 000 €	
Gestion Technique des Bâtiments (GTB)		7 200 €	
Matériels divers (ventilateurs)		450 €	
<b>Multi-sites :</b>			<b>90 000 €</b>
Outil pilotage Gestion Technique des Bâtiments (GTB)	60 000 €		
Gestion Technique Bâtiments (GTB) : mission d'assistance maître d'ouvrage	30 000 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS SECTEUR SPORTIF</b>	<b>670 000 €</b>	<b>576 772 €</b>	<b>1 246 772 €</b>

## INVESTISSEMENTS SECTEUR EDUCATION/ENFANCE

	Opérations 2023 à revoter	Crédits nouveaux	
<b>Ecole Jules Ferry :</b>			<b>64 900 €</b>
Elémentaire : travaux rénovation énergétique et accessibilité (imprévus)		50 000 €	
Trav. récurrents (cheminement ext., potager, robinet extérieur,...)		12 500 €	
Divers matériels (livres, récupérateur d'eau,...)		2 400 €	
<b>Ecole P et M Curie :</b>			<b>54 850 €</b>
Renaturation des cours : études		15 000 €	
Maternelle : réfection toilettes (travaux et cloisons)		33 000 €	
Divers matériels (autolaveuse, chaises,...)		6 850 €	
<b>Ecole Jaudette :</b>			<b>121 860 €</b>
Maternelle : dévoiement conduite gaz et rénovation conduite existante	20 000 €	7 000 €	
Maternelle : rénov. circuit d'eau (fuites régulière tuyaux scellés béton)	30 000 €		
Travaux récurrents : réfection toiture terrasse, remplace. portes extérieures, sonnette,...	3 500 €	46 360 €	
Matériels divers (cabanon, tables anti-bruit, chaises,...)		15 000 €	
<b>Divers matériels scolaires et restauration :</b>			<b>58 500 €</b>
Projet NEFLE (Notre Ecole Faisons La Ensemble)		45 000 €	
Matériels divers		13 500 €	
<b>Planète enfants</b>			<b>22 000 €</b>
Création espace stockage pour container		4 000 €	
Bande de guidage PMR depuis portail		3 500 €	
Pose de films UV ou stores sur fenêtres (phase n°1)		5 000 €	
Matériels divers (ventilateurs, tables,...)		9 500 €	
<b>Pigeon Vole</b>			<b>20 000 €</b>
Remise état général	20 000 €		
<b>Maison enfance</b>			<b>16 300 €</b>
Sécurisation clôture existante		10 000 €	
Travaux récurrents (porte extérieure local jeux)	1 800 €		
Divers matériels (meuble ordinaire, four et table restauration)		4 500 €	
	<b>75 300 €</b>	<b>283 110 €</b>	<b>358 410 €</b>

## INVESTISSEMENTS SECTEURS SOCIAL ET CULTUREL

	Opérations 2023 à revoter	Crédits nouveaux	
<b>Espace culturel P. Audouys</b>			<b>13 500 €</b>
Travaux récurrents (alarme, vélux)	7 500 €	6 000 €	
<b>Médiathèque</b>			<b>21 050 €</b>
Réorganisation accueil (mobilier adapté, réorganisation réseaux)		16 000 €	
Travaux récurrents (porte extérieure,...)	3 050 €		
Matériels récurrents		2 000 €	
<b>Ecole de musique</b>			<b>10 600 €</b>
Travaux récurrents (remplacement porte entrée et porte intérieure)		10 600 €	
<b>THV</b>			<b>19 000 €</b>
Anti-chutes de charges		19 000 €	
<b>Village Pierre Rabhi</b>			<b>289 000 €</b>
Aménagement accueil espace public	220 000 €		
L'annexe : reprise linteaux et jambages / renforcement fondations		69 000 €	
<b>Budget rucher citoyen</b>		30 000 €	<b>30 000 €</b>
<b>Divers</b>			<b>2 000 €</b>
Matériels récurrents (associatifs et culturels)		2 000 €	
	<b>230 550 €</b>	<b>154 600 €</b>	<b>385 150 €</b>

## INVESTISSEMENTS SECTEUR SECURITE

	Opérations 2023 à revoter	Crédits nouveaux	
<b>Vidéo-protection : 2ième phase déploiement</b>		150 000	<b>150 000 €</b>
<b>Police municipale</b>			
Climatisation local vidéo-protection		5 000 €	
Jumelles cinémomètre		5 600 €	
Travaux récurrents (rempl. huisseries)		15 330 €	
Matériels récurrents (lecteur puce animal)		1 610 €	<b>27 540 €</b>

## INVESTISSEMENTS VOIRIE ET CADRE DE VIE

	Opérations 2023 à revoter	Crédits nouveaux	
<b>Voirie</b>			<b>488 000 €</b>
Participation voirie versée à ALM		458 000 €	
Travaux voirie périmètre communal		20 000 €	
Divers voirie (signalétique, jalonnement,...)		10 000 €	
<b>Eclairage public</b>			<b>28 000 €</b>
Eclairage privatif (parcs, stades,...) : médiathèque		28 000 €	
<b>Parcs / Espaces verts / Jeux</b>			<b>106 200 €</b>
Travaux liés aménagements paysagers (compris "permis de végétaliser" et fleurissement "pieds de murs")		10 000 €	
Haies bocagères (secteurs Chauffour et Jaudette)		7 600 €	
Bois de l'Hôpital : programme plantations		12 600 €	
Parc de l'Europe : 3 bancs supplémentaires		7 000 €	
Création aire de jeux petite enfance		20 000 €	
Travaux récurrents aires de jeux (mise sécurité, remplacement)		15 000 €	
Travaux récurrents espaces verts (aménagement en régie)		34 000 €	
<b>Urbanisme</b>			<b>255 000 €</b>
Participation ZAC Reux/Cordelles (plan financement ALTER CITE)		245 000 €	
Régularisations foncières administratives		10 000 €	
		<b>877 200 €</b>	<b>877 200 €</b>

## INVESTISSEMENTS INFORMATIQUE – NUMERIQUE - COMMUNICATION

	Opérations 2023 à revoter	Crédits nouveaux	
<b>Informatique/Numérique</b>			
Enveloppe développement logiciels		15 000 €	
Solution de réservation pour centre aquatique	10 000 €		
Logiciel RH : évolution pratiques de gestion		3 000 €	
Anti-virus ensemble postes de travail (3 ans)		3 800 €	
Refonte infrastructure serveurs et téléphonie		50 000 €	
Budget matériel informatique récurrent	3 000 €	25 040 €	
Budget informatique (redevances logiciels)		21 000 €	
	<b>13 000 €</b>	<b>117 840 €</b>	<b>130 840 €</b>

## INVESTISSEMENTS SERVICES GENERAUX ET DIVERS

	Opérations 2023 à revoter	Crédits nouveaux	
<b>Hôtel de Ville</b>			<b>48 486 €</b>
Travaux récurrents (rempl. portes, fenêtres,...)	22 986 €	25 500 €	
<b>Atelier municipal</b>			<b>66 400 €</b>
Aménagement véhicule (électricien, plombier, peintre)		5 000 €	
Travaux récurrents (réparation portail,...)		9 500 €	
Matériels récurrents et stockage (espaces verts, bâtiments,...)		51 900 €	
<b>Site ex-BAM et vestiaires foot (Gemmetrie)</b>			<b>260 000 €</b>
Réhabilitation : création vestiaires agents, local ménage, espace stockage	260 000 €		
<b>Cercle Saint-Paul</b>			<b>23 500 €</b>
Travaux rénovation toiture/gouttière		20 000 €	
Travaux récurrents (modif. chaudière)		3 500 €	
<b>Divers</b>			<b>84 702 €</b>
Travaux récurrents (enveloppe réfection toitures, divers)		50 000 €	
Matériel entretien (budget remplacement)		12 000 €	
Matériels divers (défense incendie, mobilier bureau,...)		22 702 €	
	<b>282 986 €</b>	<b>200 102 €</b>	<b>483 088 €</b>

### LA SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : présentation par nature

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants
Dépenses investissement : crédits nouveaux 2024	2 387 164 €
Dépenses investissement : crédits BP 2023 réinscrits BP 2024	1 271 836 €
Remboursement capital des emprunts	511 000 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	20 000 €
Crédits provisionnels : remboursement cautions sur locations	3 000 €
Amortissements des subventions	15 000 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>	<b>4 208 000 €</b>

Décomposition dépenses d'équipement :			
	Opérations 2023 à revoter	Nouveaux crédits	Totaux
Sport et loisirs	670 000 €	576 772 €	1 246 772 €
Voirie et cadre de vie		877 200 €	877 200 €
Social et culturel	230 550 €	154 600 €	385 150 €
Education/Enfance	75 300 €	283 110 €	358 410 €
Sécurité		177 540 €	177 540 €
Informatique/Numérique	13 000 €	117 840 €	130 840 €
Services généraux et divers	282 986 €	200 102 €	483 088 €
	<b>1 271 836 €</b>	<b>2 387 164 €</b>	<b>3 659 000 €</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : présentation comptable (par chapitres budgétaires)

DEPENSES				
Chapitres comptables		Crédits 2023 revotés BP 2024	Crédits nouveaux	Budget global 2024
16	Emprunts <i>Remb. capital des emprunts, cautions loyers...</i>		514 000,00 €	514 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles : <i>Etudes, acquisition logiciels,...</i>	10 000,00 €	192 800,00 €	202 800,00 €
204	Subventions équipements <i>Participations ALM (voirie) et SIEML</i>		486 000,00 €	486 000,00 €
21/23	Immobilisations corporelles <i>Travaux et achats matériels</i>	1 261 836,00 €	1 435 364,00 €	2 697 200,00 €
27	Autres immobilisations financières <i>Participations ALTER CITES (ZAC Reux/Cordelles)</i>		245 000,00 €	245 000,00 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 271 836,00 €</b>	<b>2 873 164,00 €</b>	<b>4 145 000,00 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sections <i>Amortis. subv. invest. et travaux régie</i>		43 000,00 €	43 000,00 €
041	Opérations d'ordre internes section investis. <i>Avances sur marchés publics</i>		20 000,00 €	20 000,00 €
		<b>1 271 836,00 €</b>	<b>2 936 164,00 €</b>	<b>4 208 000,00 €</b>

## VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : présentation par nature

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants
FCTVA	300 000 €
Taxe d'aménagement	180 000 €
Subvention notifiée : Conseil Départemental pour aménag. accueil VPR	37 000 €
Subvention notifiée : SIEML pour aménagement locaux ex-BAM	17 000 €
Dotations aux amortissements	520 000 €
Virement de la section de fonctionnement	209 500 €
Emprunt d'équilibre :	
Emprunt en attente excédent 2023	300 000 €
Emprunt ensemble investissements (à ajuster selon taux réalisation)	2 621 500 €
Crédits provisionnels : avances sur marchés publics	20 000 €
Crédits provisionnels : encaissement cautions sur locations	3 000 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :</b>	<b>4 208 000 €</b>

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : présentation comptable (par chapitres budgétaires)

RECETTES				
Chapitres comptables		Crédits 2023 revotés BP 2024	Crédits nouveaux	Budget global 2024
10222	FCTVA		300 000,00 €	300 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		180 000,00 €	180 000,00 €
13	Subventions équipements	54 000 €		54 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées <i>Emprunts et cautions sur loyers</i>		2 924 500,00 €	2 924 500,00 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>54 000 €</b>	<b>3 404 500,00 €</b>	<b>3 458 500,00 €</b>
040	Dotation amortissements		520 000,00 €	520 000,00 €
041	Opérations d'ordre internes section investis.		20 000,00 €	20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		209 500,00 €	209 500,00 €
		<b>54 000 €</b>	<b>4 154 000,00 €</b>	<b>4 208 000,00 €</b>

## II – LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE DE L'HOTEL DE VILLE

### Décomposition des dépenses de fonctionnement par nature :

	BP 2023	BP 2024	Evolution BP à BP	
<b>Programmation classique</b>	241 450 €	216 100 €	- 25 350 €	-10,5%
<b>Co-production</b>	29 000 €	23 000 €	- 6 000 €	-20,7%
<b>Action culturelle</b>	26 000 €	26 000 €	- €	0,0%
<i>Action culturelle classique</i>	20 000 €	20 000 €	- €	0%
<i>Explorations Ville : exemple correspondances s/2023</i>	6 000 €	6 000 €	- €	0%
<b>Partenaires Jeunes Publics (PJP 49)</b>	- €	29 000 €	29 000 €	NS
<b>Festival Zone Turbulence</b> : Festival prévu fin d'année 2024 - Budgétisation à prévoir au BS	8 000 €	8 000 €	- €	NS
<b>Communication</b>	30 000 €	30 000 €	- €	0,0%
<b>Fournitures diverses</b> (compris électricité)	17 800 €	17 800 €	- €	0,0%
<b>Postes techniques</b> : entretien, maintenance	15 000 €	15 000 €	- €	0,0%
<b>Frais généraux</b>	18 400 €	20 000 €	1 600 €	8,7%
<b>Charges de personnel :</b>	451 250 €	457 000 €	5 750 €	1,3%
<i>Permanents</i> : pas de hausse de BP à BP car BP 2023 intégrait des éléments excep (2 absences donc 2 rempl). Donc réalité = hausse masse salariale d'environ 6 % sur fonctionnement classique	376 250 €	377 000 €	750 €	0,2%
<i>Intermittents</i> : effet inflationniste et recours intermittent action PJP	75 000 €	80 000 €	5 000 €	6,7%
<b>Amortissements investissements</b>	24 000 €	27 000 €	3 000 €	12,5%
<b>Charges diverses</b>	1 100 €	1 100 €	- €	0,0%
	<b>862 000 €</b>	<b>870 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0,9%</b>

S'agissant d'un budget annexe presque exclusivement de fonctionnement, la non intégration de l'excédent 2023 au stade du budget primitif 2024 ne permet pas d'inscrire l'intégralité du budget alloué au festival Zone de Turbulence.

<b>Recettes de fonctionnement</b>					
Chapitres		BP 2023	BP 2024	Evolutions BP à BP	
70	Produits services : entrées public, stages, locations salle,...	87 000 €	87 000 €	- €	0,0%
74	Subventions	191 000 €	201 000 €	10 000 €	5,2%
74	Subvention ville St-Barthélemy-d'Anjou	581 900 €	581 900 €		0,0%
75	Produits divers gestion courante	100 €	100 €	- €	0,0%
77	Produits exceptionnels	2 000 €		- 2 000 €	NS
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>862 000 €</b>	<b>870 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0,9%</b>

Les nouveaux investissements (équipements scéniques et matériels divers) portés au BP 2024 représentent 27 000 € HT.

### **III – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARDOISE PUY HEAUMES (hors opérations d'ordre sans incidence budgétaire)**

L'intégralité des lots de ce lotissement ont été vendus courant 2023 soit une recette globale de 1 888 142 €.

Après comptabilisation de ces ventes, ce lotissement affichera un excédent d'environ 1 131 000 €.

Des travaux restent à prévoir sur 2024 pour réaliser la voirie définitive et aménager les espaces verts publics (hors Rue du Verger).

Les crédits nécessaires pour réaliser ces travaux sont estimés à 540 000 €.